

Informations de base	
2015/2895(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le rapport 2015 sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine Subject 8.20.01 Pays candidats Zone géographique Ancienne république yougoslave de Macédoine	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	VAJGL Ivo (ALDE)	08/10/2015
		Rapporteur(e) fictif/fictive KELAM Tunne (PPE) HOWITT Richard (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SAKORAFI Sofia (GUE /NGL) MESZERIC Tamás (Verts /ALE) CORRAO Ignazio (EFDD)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
29/02/2016	Vote en commission		
09/03/2016	Débat en plénière		
10/03/2016	Décision du Parlement	T8-0091/2016	Résumé

10/03/2016	Résultat du vote au parlement		
10/03/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2895(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/04680

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE573.037	18/01/2016	
Proposition de résolution		B8-0310/2016	02/03/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0091/2016	10/03/2016	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)349		04/07/2016	

Résolution sur le rapport 2015 sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2015/2895(RSP) - 10/03/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 404 voix pour, 76 voix contre et 29 abstentions, une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2015 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Les députés rappellent que la perspective de l'adhésion à l'Union européenne stimule considérablement la poursuite des réformes. Ils rappellent également que l'opinion publique est largement favorable à l'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'Union.

Dialogue politique : les députés demandent le renforcement du dialogue politique et la restauration de la confiance de l'opinion publique dans les institutions. Ils insistent pour que tous les partis politiques accomplissent des efforts en vue de créer des conditions favorables à l'organisation d'élections anticipées crédibles, et soulignent l'importance capitale de tenir des élections libres et régulières dans le pays.

Le Parlement estime qu'il est stratégique de continuer à soutenir les progrès accomplis par le pays en vue de son adhésion à l'Union et que la recommandation d'ouvrir des négociations d'adhésion devrait dépendre de la mise en œuvre exhaustive de l'accord politique de juin et juillet 2015. Il estime essentiel pour le processus démocratique que les réformes systémiques prioritaires à opérer d'urgence dans le domaine de l'état de droit et des droits fondamentaux soient menées à bien sans délai. Il invite la Commission à rendre compte au Parlement et au Conseil de l'application de l'accord politique et de la mise en place des réformes prioritaires à opérer d'urgence après les élections législatives anticipées.

Capacités administratives : le Parlement s'inquiète de ce que l'administration publique macédonienne reste soumise à l'influence politique. Il soutient les plans gouvernementaux visant à améliorer l'accessibilité aux services publics en privilégiant le développement des services en ligne. Il réclame

toutefois plus de volonté politique pour que les juges et les procureurs soient nommés ou promus hors de toute considération politique et que le professionnalisme et l'indépendance du Conseil judiciaire soient garantis.

Inquiet du climat difficile qui règne sur les organisations de la société civile (OSC), le Parlement exhorte le gouvernement à reconnaître leur valeur ajoutée.

Corruption : le Parlement reste préoccupé par la corruption massive, en particulier dans l'administration nationale et locale, les marchés publics et le financement des partis politiques. Il prie le gouvernement de lutter contre la corruption sans faire de sélection et de garantir que l'ensemble des services répressifs et des organes de surveillance jouissent d'une autonomie suffisante pour agir en toute indépendance.

Lutte contre le terrorisme : le Parlement prend acte du soutien apporté aux mesures régionales de lutte contre le radicalisme islamique. Il encourage la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pour empêcher et contrecarrer la radicalisation, en étroite coopération avec les communautés et les chefs religieux. Il réaffirme en particulier la nécessité pour le gouvernement de définir une stratégie commune proactive en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, compte tenu de la menace terroriste internationale actuelle.

Minorités : le Parlement condamne le recours à toute forme de violence contre la communauté LGBTI et demande une nouvelle fois que les responsables de tels actes de violence soient traduits en justice. Il souligne la nécessité de combattre les préjugés et la discrimination sous toutes leurs formes à l'égard des Roms et de faciliter leur intégration et leur accès au système éducatif et au marché du travail. Il réaffirme la nécessité de modifier la loi contre les discriminations afin de la mettre en conformité avec l'acquis de l'Union.

Le Parlement appelle l'ensemble des partis politiques et la société civile à promouvoir une société pluriethnique et multiconfessionnelle tolérante et où chacun a sa place. Des mesures sont notamment évoquées pour favoriser une éducation intégrée avec l'ensemble des parties intéressées.

Liberté d'expression : le Parlement déplore la détérioration continue de la liberté d'expression et de la liberté des médias, les pressions politiques, les discours de haine, le clivage permanent et le manque d'indépendance et de pluralisme dans les médias, la mise sur écoute généralisée et illégale de journalistes, les cas de violence et les menaces à l'encontre de journalistes. Il demande que des mesures soient prises pour renforcer la liberté des médias.

Renforcement de l'économie : le Parlement souligne la nécessité de renforcer la sécurité juridique des investisseurs étrangers et des entreprises nationales et de renforcer les capacités administratives et les instances de régulation du pays.

Il s'inquiète du niveau élevé de la dette publique et préconise une meilleure discipline budgétaire et défend le principe de l'équilibre budgétaire. Il demande l'amélioration de l'exécution et de la transparence budgétaires. Tout en saluant la hausse de 3,9% du PIB en termes réels au premier trimestre 2015, le Parlement note le taux de chômage toujours élevé (27,4%) et la participation particulièrement faible au marché du travail, en particulier chez les jeunes et les femmes.

Migrants : le Parlement observe que le pays est confronté à **un afflux de migrants sans précédent qui s'élève à plus de 500.000 personnes** ayant transité par ses frontières en 2015. Il se dit conscient que la situation est de plus en plus tendue à la frontière avec la Grèce, et invite les autorités à continuer de coopérer et de coordonner leurs actions avec l'Union sur les questions migratoires. Il encourage une **intensification des mesures liées à la gestion des frontières** afin de combattre l'immigration illégale et la traite des êtres humains. Il invite la Commission à apporter un soutien accru à la gestion des frontières et à permettre l'accès aux instruments et aux programmes pertinents de l'Union.

Le Parlement appelle les autorités compétentes à éviter tout type d'action, notamment des actes de violence et l'usage de la force, pouvant constituer une discrimination à l'encontre des réfugiés et migrants. Il encourage les autorités compétentes à renforcer, avec l'aide de l'Union, les structures d'accueil et d'hébergement, la coordination régionale et l'échange d'informations ainsi que l'efficacité de la gestion des frontières.

Le Parlement exhorte en outre le pays à faire son possible afin de prévoir des installations d'accueil pour les réfugiés et les migrants, de leur ménager des conditions humaines, de ne pas les refouler violemment et de garantir le strict respect du droit du pays et du droit international applicable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Relations avec la Grèce : le Parlement se félicite de l'accord avec la Grèce sur 11 mesures de confiance et salue les consultations de haut niveau menées par les deux ministres des affaires étrangères dans leur capitale respective. Il invite les deux parties à s'appuyer sur les résultats de ces réunions et à approfondir le dialogue constructif à un niveau politique élevé. Il encourage en particulier les gouvernements des deux pays à prendre des mesures concrètes pour continuer de renforcer leur confiance mutuelle, eu égard notamment à **la question du nom**.

Coopération régionale : le Parlement met en avant l'importance de la coopération régionale et estime qu'il s'agit d'un **élément essentiel dans le processus d'adhésion à l'Union**. A cet égard, il exprime une nouvelle fois son inquiétude au sujet de l'utilisation de différends historiques dans le cadre du débat actuel avec des pays voisins et se félicite de tout effort entrepris pour lancer des célébrations conjointes d'événements historiques communs avec des États voisins membres de l'Union européenne.

Enfin, le Parlement estime que l'adhésion macédonienne à l'OTAN pourrait aider à renforcer la sécurité et la stabilité politique en Europe du sud-est. Il rappelle toutefois que les processus d'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN sont indépendants l'un de l'autre.